

a

FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration – Quatre-vingt-quatrième session

Rome, 18-20 avril 2005

**RAPPORT DE SITUATION SUR L'INITIATIVE
POST-TSUNAMI DU FIDA**

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| INTRODUCTION | 1 |
| I. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION | 1 |
| A. Élaboration de propositions par pays | 1 |
| B. Appartenance nationale | 5 |
| C. Coordination | 5 |
| II. COÛTS DU PROGRAMME, PLAN DE FINANCEMENT ET DÉFICIT DE FINANCEMENT | 6 |
| III. ASPECTS ET PROCESSUS OPÉRATIONNELS | 9 |
| A. Procédures d'urgence | 9 |
| B. Questions administratives concernant le budget et le personnel | 10 |
| C. Allègement du service de la dette | 11 |
| ANNEXES | |
| INITIATIVE DU FIDA EN SOMALIE ET AU YÉMEN | 12 |

RAPPORT DE SITUATION SUR L'INITIATIVE POST-TSUNAMI DU FIDA

INTRODUCTION

1. Peu après le tsunami qui s'est produit le 26 décembre 2004, le FIDA s'est engagé à mettre sur pied un programme de relèvement des régions affectées d'une valeur de 100 millions de USD. Quatre mois après la catastrophe, alors que l'intervention organisée par la communauté de développement pour faire face aux effets du tsunami passe de la phase des secours à la phase de relèvement et de reconstruction, le Fonds a élaboré un certain nombre de propositions pour que le Conseil d'administration puisse les examiner à sa session d'avril. Les interventions proposées ont été expressément conçues de manière à reconstituer et à développer les moyens de subsistance des communautés rurales affectées en Inde, en Indonésie, aux Maldives et à Sri Lanka (pour de plus amples détails sur l'initiative du FIDA en Somalie et au Yémen, voir l'annexe).

2. Dans le document technique intitulé *Tremblement de terre et tsunami dans l'océan Indien – initiative du FIDA proposée en Asie* élaboré en vue de la session d'information organisée parallèlement à la réunion du Conseil des gouverneurs (15 février 2005), le Secrétariat s'est engagé à informer le Conseil d'administration, à sa session d'avril 2005, des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action visant à secourir les populations affectées par le tsunami en Asie. Ces progrès sont résumés dans le présent document.

I. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

A. Élaboration de propositions par pays

1. Plan d'action proposé

3. La stratégie initialement adoptée par le FIDA pour faire face à la catastrophe provoquée par le tsunami de la manière la plus diligente possible a consisté à identifier, parmi les opérations existantes appuyées par le Fonds dans chaque pays, les programmes qui permettraient le mieux de satisfaire les besoins les plus pressants des populations affectées. Cet examen a été suivi par une évaluation rapide des performances des projets dans leur ensemble pour s'assurer que les directeurs de projet auraient les moyens d'élargir rapidement les activités dans les régions affectées par le tsunami. Deuxièmement, les évaluations, lorsqu'elles ont commencé à toucher à leur fin dans chaque pays affecté, ont servi de base à la conception de nouveaux programmes venant s'ajouter aux projets existants.

| Titre des programmes en cours ou nouvelles initiatives proposées | Mesure proposée | État d'avancement |
|---|--|-----------------------------|
| i) Inde | | |
| Programme post-tsunami de promotion de moyens de subsistance durables pour les communautés côtières du Tamil Nadu | Initiative nouvelle | Accord de prêt à établir |
| ii) Indonésie | | |
| Projet générateur de revenus pour les agriculteurs marginaux et les paysans sans terre (P4K) – Phase III | Élargissement de la couverture géographique de l'opération en cours, et modification de la portée du programme et des conditions du prêt | Accord de prêt à établir |
| Programme de relèvement dans la province d'Atjeh | Initiative nouvelle | Descriptif de projet achevé |
| iii) Sri Lanka | | |
| Programme post-tsunami de partenariat et d'appui aux moyens de subsistance | Élargissement de la couverture géographique de l'opération en cours | Accord de prêt à établir |
| Programme post-tsunami de remise en état et de gestion des ressources dans les zones côtières | Initiative nouvelle | Accord de prêt à établir |
| iv) Maldives | | |
| Programme post-tsunami de remise en état des pêches et de l'agriculture | Initiative nouvelle | Accord de prêt à établir |

Plus précisément, et comme résumé dans le tableau ci-dessus, le plan d'action proposé pour faire face aux effets du tsunami en Asie soumis à l'examen du Conseil d'administration à sa session d'avril 2005 est le suivant:

4. **Inde.** Le projet de rapport sur l'évaluation des dommages et la stratégie de relèvement des moyens de subsistance des pêcheurs de la côte du Tamil Nadu affectée par le tsunami élaboré par le FIDA en étroite coordination avec la Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur l'invitation du Gouvernement indien a été achevé mi-février. Le rapport a confirmé la nécessité de fournir un appui aux communautés rurales et aux communautés de pêcheurs des régions côtières du Tamil Nadu, comme l'avait provisoirement constaté le FIDA début janvier. L'exposé des options et stratégies d'intervention par pays (COSOP) élaboré pour l'Inde était également parvenu à la conclusion que les communautés vulnérables de pêcheurs des régions côtières pourraient être l'un des groupes cibles de l'intervention du FIDA. Le rapport susmentionné concernant l'évaluation des dommages et la stratégie de relèvement des moyens de subsistance a servi de base à la formulation du programme post-tsunami de promotion de moyens de subsistance durables pour les communautés côtières du Tamil Nadu soumis à l'approbation du Conseil d'administration. Le rapport détaillé sur la conception de ce projet devrait être achevé en mai 2005.

5. **Indonésie.** Début janvier, sa participation à une évaluation préliminaire conjointe des dommages a permis au FIDA de proposer au Gouvernement indonésien d'appuyer ses efforts de reconstruction en élargissant la couverture géographique et la portée de deux opérations en cours. La mission initiale conjointe menée par le Ministère de l'agriculture et le FIDA du 4 au 11 février dans la province d'Atjeh a confirmé que le programme de développement intégré participatif dans le contexte de l'après-crise (PIDRA) constituait le support le mieux approprié pour le nouveau programme de relèvement dans la province d'Atjeh proposé et que l'on pourrait rapidement et efficacement secourir les populations affectées en élargissant la couverture géographique du projet générateur de revenus pour les agriculteurs marginaux et les paysans sans terre (P4K - Phase III). Le gouvernement a approuvé la réaffectation des fonds prêtés pour la Phase III du projet P4K afin de financer les nouvelles activités proposées dans les régions affectées par le tsunami, mais a fait savoir que le programme de relèvement dans la province d'Atjeh devrait être financé au moyen de dons. Il sera par conséquent préparé un amendement de l'accord de prêt pour réaffecter les fonds prêtés pour la

Phase III du projet P4K, élargir la couverture géographique de ce projet et en modifier la portée et les modalités d'exécution. En outre, le FIDA propose de transformer en conditions particulièrement favorables les conditions, actuellement intermédiaires, du prêt n° 458-ID accordé pour financer la Phase III du projet P4K. En ce qui concerne le programme de relèvement dans la province d'Atjeh, il a été rédigé un descriptif de programme afin de mobiliser un financement sous forme de dons auprès d'autres partenaires, mais sa mise en œuvre continue de dépendre des ressources financières qui seront annoncées par des donateurs de l'extérieur.

6. **Maldives.** Une mission initiale a été envoyée aux Maldives du 2 au 16 février pour identifier et préparer les activités d'appui les mieux appropriées. Après consultation du gouvernement, il a été décidé de concentrer les ressources sur le relèvement du secteur des pêches et du secteur de l'agriculture, et il a été conçu un nouveau programme, le programme post-tsunami de remise en état des pêches et de l'agriculture. Ce programme a été soumis à l'examen du Conseil d'administration à sa session d'avril 2005.

7. **Sri Lanka.** La mission initiale qui s'est rendue à Sri Lanka du 7 au 28 janvier 2005 a confirmé qu'il convenait d'élargir aux zones affectées par le tsunami les activités envisagées dans le cadre du programme de partenariat et d'appui aux moyens de subsistance de la zone sèche récemment approuvé mais pas encore entré en vigueur. Dans ce contexte, le programme post-tsunami de partenariat et d'appui aux moyens de subsistance a été soumis au Conseil d'administration pour approbation à sa session d'avril. En janvier 2005, le Gouvernement de Sri Lanka était également convenu de la nécessité de mettre au point un nouveau programme ayant spécifiquement pour but de promouvoir le relèvement et le développement durable du secteur des pêcheries. À cette fin, une mission de conception s'est rendue dans le pays du 2 au 23 février, à la suite de quoi il a été formulé le programme post-tsunami de remise en état et de gestion des ressources dans les zones côtières qui a également été soumis à l'approbation du Conseil d'administration à sa session d'avril 2005. Il y a lieu de mentionner à ce propos que les communautés vulnérables des zones côtières avaient déjà été identifiées comme groupe cible potentiel dans le COSOP élaboré pour Sri Lanka.

8. **Programme régional.** Lors de la session extraordinaire consacrée à la prévention des tsunamis de la Conférence mondiale sur l'atténuation des effets des catastrophes tenue à Kobe du 18 au 22 janvier, l'Organisation des Nations Unies s'est engagée à mettre sur pied un système mondial d'alerte rapide pour atténuer l'impact des catastrophes naturelles sur les communautés vulnérables. Comme suite à cette décision, des experts de l'Organisation des Nations Unies et les pays de l'océan Indien affectés par le tsunami de décembre se sont réunis à Paris du 3 au 8 mars pour arrêter les principes qui devraient présider à l'établissement d'un système d'alerte rapide aux tsunamis dans l'océan Indien. Les participants se sont entendus sur une série de principes qui permettraient de commencer à mettre en place le système d'ici à la fin de 2006. Ainsi, il a été convenu que le système devrait être fondé sur des centres nationaux d'alerte rapide aux tsunamis et sur la promotion de l'échange d'informations entre les pays. Les participants sont convenus en outre que le système d'alerte rapide aux tsunamis devrait comporter des éléments substantiels de sensibilisation et d'éducation du public et devrait être convenablement intégré aux autres types de systèmes d'alerte et aux systèmes nationaux de gestion des catastrophes.

9. Il est maintenant possible d'entreprendre la planification détaillée de l'établissement d'un système qui comprendra un vaste réseau de stations de mesure des tremblements de terre et de senseurs et de stations de mesure des fonds marins, la mise en place de centres nationaux d'alerte rapide aux tsunamis dans chaque pays (jusqu'à 26 en tout) et la création de centres régionaux ou sous-régionaux chargés de réaliser des analyses prospectives des données et des alertes et d'appuyer les activités d'éducation du public. Les participants à la réunion de Paris ont décidé de se réunir à nouveau du 14 au 16 avril pour arrêter les détails des plans envisagés et préciser les responsabilités des centres d'alerte aux échelons national, sous-régional et régional.

10. Conscient de la nécessité de doter les communautés rurales se trouvant dans les régions exposées des moyens nécessaires pour prédire les catastrophes naturelles et en atténuer les effets ainsi que de mettre en place des mécanismes reliant efficacement les organes nationaux et locaux d'intervention, le FIDA a proposé de financer au moyen d'un don de 2 millions de USD un programme régional englobant l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, les Maldives, le Myanmar, Sri Lanka et la Thaïlande. Ce programme aurait pour but de promouvoir et de renforcer la participation communautaire aux efforts de réduction des risques et de gestion des catastrophes, domaine qui n'est peut-être pas couvert comme il convient par le programme d'action actuellement proposé. L'établissement de liens étroits entre l'administration nationale et les collectivités locales et une participation active des communautés aux efforts de réduction des risques et de gestion des catastrophes peuvent en effet beaucoup contribuer à faire en sorte que les populations rurales vivant dans les régions exposées puissent prédire les catastrophes naturelles et y faire face lorsqu'elles surviennent. Comme les ruraux pauvres, en particulier, sont les plus vulnérables aux catastrophes naturelles et comme de tels chocs extérieurs risquent de plonger les ménages vulnérables dans une misère permanente, une telle initiative irait dans le sens du mandat du FIDA.

11. Afin d'évaluer la nécessité et l'utilité d'une telle intervention, le FIDA suivra de très près l'établissement du système mondial d'alerte rapide afin d'identifier les domaines dans lesquels les systèmes nationaux ne seraient pas suffisamment reliés aux collectivités locales. Une proposition de programme régional pourrait par conséquent être soumise au Conseil d'administration à sa session de septembre 2005.

2. Cas dans lesquels des circonstances exceptionnelles appellent une intervention spéciale

12. Tous les projets proposés dans le cadre de l'initiative mise sur pied par le FIDA pour faire face aux effets du tsunami visent à reconstituer et à développer les moyens de subsistance en milieu rural, mais il faut pour cela qu'un certain nombre de conditions préalables importantes soient remplies. Dans les pays où le secteur du logement a été largement sinistré, comme à Sri Lanka, par exemple, la reconstruction des logements paraît être une tâche prioritaire à accomplir, ou même une condition préalable à l'étude des moyens qui permettraient de reconstituer les moyens de subsistance en milieu rural. Bien que le FIDA ne s'occupe pas, normalement, d'activités de reconstruction et de relèvement de logements privés, cette activité doit par conséquent être incorporée à certains des projets proposés. Il en va de même du remplacement des bâtiments et du matériel de pêche privés qui ont disparu, activité qui n'est généralement pas appuyée par le Fonds. Toutefois, ces interventions sont seulement prévues à titre de mesure provisoire ou transitoire. S'il se présente pendant l'exécution des projets d'autres donateurs qui annoncent le versement de contributions pour la remise en état des logements ou la reconstruction des avoirs productifs, les ressources initialement réservées par le FIDA pour ces types d'activités seraient réaffectées à d'autres.

3. Une stratégie échelonnée et flexible

13. Dans la plupart des pays affectés, l'intervention mise sur pied par la communauté de développement pour faire face à la catastrophe causée par le tsunami se trouve actuellement à une phase de transition des secours vers le relèvement et la reconstruction, encore que les progrès soient inégaux d'un pays à un autre ou d'une région affectée à une autre. Si, tout au moins dans un premier temps, les efforts de secours et de redressement ont dû avancer parallèlement, la durabilité du processus de relèvement dans tous les pays affectés dépendra pour une large part de la mesure dans laquelle les gouvernements et les organismes donateurs pourront intégrer une planification à plus long terme des activités de développement aux programmes de relèvement et de reconstruction. De plus, le cas d'autres pays montre que les efforts de relèvement et de reconstruction ne devraient pas se borner à viser le rétablissement de la situation qui existait avant la catastrophe mais plutôt chercher à améliorer l'infrastructure et à renforcer les moyens de subsistance et à réduire ainsi la vulnérabilité. Telle est la stratégie que le FIDA entend suivre dans les quatre pays. Dans ceux où le relèvement est bien avancé, il a été mis au point des activités de développement à moyen et à long terme. Dans les

pays où la reconstruction avance plus lentement, il a été introduit des mesures visant à faire face aux besoins immédiats en même temps qu'a été élaborée une stratégie de développement à plus long terme.

B. Appartenance nationale

14. L'implication des communautés locales est indispensable à la pertinence, au succès et à la durabilité des activités de développement. Pour veiller à ce que les programmes proposés par le FIDA répondent au mieux aux besoins des régions sinistrées par le tsunami, les fonctionnaires et les consultants du Fonds ont travaillé en étroite consultation avec le gouvernement de tous les pays ainsi qu'avec les administrations locales de la province d'Atjeh (Indonésie) et du Tamil Nadu (Inde).

C. Coordination

15. Comme dans le cas de toute situation d'urgence, il est apparu rapidement, au cours des quelques jours qui ont suivi la catastrophe, que la coordination de l'activité des donateurs était un impératif majeur et une condition préalable indispensable si l'on voulait que l'assistance soit efficace. En conséquence, il a été mis en place des instances, équipes spéciales, groupes de travail et autres mécanismes de coordination très divers à différentes fins ainsi que des calendriers d'intervention dans chacun des pays affectés. Ces divers mécanismes de coordination tendent à prévenir les chevauchements d'efforts, à organiser au mieux le déploiement et la gestion de l'assistance, à améliorer la complémentarité des interventions et, si possible, à mettre en commun les contributions des donateurs, mais une coordination efficace entre ces derniers demeure un défi majeur dans la plupart des pays étant donné la multiplicité et la diversité extrêmes des acteurs en cause et le caractère multisectoriel des besoins.

16. L'un des problèmes spécifiques auxquels se heurte le FIDA en matière de coordination est imputable à l'absence de présence permanente sur le terrain. Pour surmonter cette difficulté, la Division Asie et Pacifique a temporairement déployé des fonctionnaires sur le terrain et a rapidement envoyé des missions de consultants.

17. Plus spécifiquement, les efforts entrepris par le FIDA pour coordonner son initiative et celle des autres partenaires aux premiers stades de l'exécution des programmes de secours ont été les suivants.

18. **Inde.** À l'invitation du gouvernement, le FIDA a participé à la mission d'évaluation des besoins qui a été organisée peu après la catastrophe. Le FIDA s'est également entretenu avec des représentants de la Banque mondiale, du PNUD et de la Banque asiatique de développement (BASD), auxquels a également été communiqué le projet de rapport initial. Pendant toute la phase d'évaluation des besoins et de préparation, le FIDA s'est tenu en contact étroit avec le Gouvernement central, le Gouvernement du Tamil Nadu et le Directeur des services de secours. Pendant la phase d'exécution du programme, le FIDA travaillera en étroit partenariat avec la Commission européenne et l'Agence allemande de coopération pour le développement (GTZ) et veillera à ce que sa contribution au relèvement des régions sinistrées par le tsunami soit dûment intégrée à l'ensemble des efforts entrepris par le gouvernement.

19. **Indonésie.** Étant donné l'ampleur de la catastrophe et la générosité de l'assistance annoncée à l'Indonésie, le FIDA s'est attaché à coordonner son assistance et celle des autres donateurs et du gouvernement depuis les premiers jours qui ont suivi le tsunami, dès la réunion extraordinaire de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est, le 6 janvier. Travailler en partenariat avec les autres organismes d'aide publique au développement et de secours d'urgence a été le fil conducteur de tous les efforts déployés par le FIDA jusqu'à présent pour formuler un cadre d'assistance approprié. Ayant participé à l'équipe chargée de l'évaluation des besoins de relèvement et de reconstruction de la province d'Atjeh et du nord de Sumatra, le FIDA a aidé à établir les rapports d'évaluation des

dommages et des pertes et les fiches exposant la stratégie de redressement, avec les autres donateurs. Grâce à sa participation à différentes instances sectorielles de coordination, le FIDA a pu formuler son plan d'intervention avec la participation des communautés sinistrées (rassemblées dans les camps de personnes déplacées) ainsi que de représentants de l'équipe spéciale constituée par le Gouvernement central pour gérer la catastrophe et du Gouvernement de la province d'Atjeh. Le FIDA a également discuté des possibilités de collaboration avec les représentants de plusieurs pays donateurs et avec des représentants de la BASD, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de la Banque mondiale et du Programme alimentaire mondial, entre autres, et de différentes organisations non gouvernementales nationales et internationales.

20. **Maldives.** Pour faire en sorte que ses efforts d'atténuation de l'impact du tsunami correspondent de près aux besoins exprimés, le FIDA s'est entretenu avec les représentants des ministères clés, à savoir le Ministère de la pêche, de l'agriculture et des ressources maritimes; le Ministère de l'administration des Atolls; le Ministère des finances et du trésor public; et le Ministère du plan et du développement national. Le FIDA a également participé à des réunions de coordination avec la BASD, la FAO et le PNUD.

21. **Sri Lanka.** À Sri Lanka, le FIDA s'est entretenu avec les représentants dans le pays de l'Allemagne (représentant du Ministère fédéral de la coopération et du développement économique), des Pays-Bas (premier Secrétaire de l'Ambassade), de la Norvège (Conseiller spécial de l'Ambassadeur) et des États-Unis d'Amérique (Agence des États-Unis pour le développement international) pour discuter de l'action qui pourrait être entreprise en partenariat. Des réunions ont également été organisées avec la BASD, la FAO et le PNUD. L'aide-mémoire établi par la mission chargée de la conception des activités a été communiqué à toutes ces institutions. Le FIDA s'est également entretenu avec des représentants des ministères clés, à savoir le Ministère de la pêche et des ressources aquatiques et le Ministère de l'agriculture, de l'élevage, de l'aménagement du territoire et de l'irrigation. Une réunion finale de récapitulation a été organisée avec le Ministère des finances et de la planification.

22. Le FIDA a veillé, dans l'élaboration de ses nouveaux programmes, à ce que ceux-ci comportent un solide élément de coordination. Pendant l'exécution des projets, par conséquent, le FIDA fera en sorte que ses interventions soient coordonnées comme il convient avec les actions financées par d'autres partenaires et à ce qu'elles soient dûment intégrées à l'ensemble des plans nationaux de reconstruction.

II. COÛTS DU PROGRAMME, PLAN DE FINANCEMENT ET DÉFICIT DE FINANCEMENT

1. Principe d'additionnalité

23. Peu après la catastrophe, l'Organisation des Nations Unies a demandé à la communauté internationale des donateurs de respecter le principe d'additionnalité, c'est-à-dire de veiller à ce que les contributions versées pour les activités de secours et de reconstruction dans les pays sinistrés viennent s'ajouter à leurs autres engagements financiers plutôt que de les remplacer. Autrement dit, la communauté des donateurs a été instamment engagée à ne pas détourner les fonds disponibles pour d'autres activités humanitaires et d'autres efforts de reconstruction pour venir en aide aux pays affectés par le tsunami.

24. Pour respecter ce principe d'additionnalité, le FIDA – comme les autres organismes des Nations Unies et les autres institutions financières internationales – devra faire appel à la générosité de ses États membres.

2. Coût total du programme

25. Début janvier, le Fonds a annoncé l'engagement de 100 millions de USD de ressources supplémentaires pour appuyer les efforts de relèvement et de reconstruction en Inde, en Indonésie, aux Maldives et à Sri Lanka. Le tableau ci-après récapitule l'ensemble des coûts du programme (aujourd'hui estimés à 106,28 millions de USD), le plan de financement et les déficits de financement dans ces quatre pays.

**Tableau 1: Récapitulation des coûts et du financement du programme du FIDA
(en millions de USD)**

| | Programmes de pays | | | | Programme régional | Total |
|--|--------------------|-------------|--------------|-----------|--------------------|---------------|
| | Sri Lanka | Maldives | Indonésie | Inde | | |
| A. Coûts de base du programme (ressources requises) | | | | | | |
| 1) Réaffectation des économies sur prêts | - | - | 3,18 | - | - | 3,18 |
| 2) Prêts additionnels pour des opérations en cours | 4,7 | - | - | - | - | 4,7 |
| 3) Nouveaux prêts | 28,4 | 4,1 | - | 30 | - | 62,5 |
| 4) Nouveaux dons | 1,5 | 0,7 | 31,5 | - | 2 | 35,7 |
| 5) Renforcement de la présence sur le terrain | 0,1 | - | 0,1 | - | - | 0,2 |
| 6) Total | 34,7 | 4,8 | 34,78 | 30 | 2 | 106,28 |
| B. Financement de base du programme (ressources disponibles) | | | | | | |
| 7) Réaffectation du produit des prêts | n.d. | n.d. | 3,18 | n.d. | n.d. | 3,18 |
| 8) Financement provenant de prêts du FIDA ^a | 16,55 | 2,05 | n.d. | 15 | - | 33,6 |
| 9) Financement disponible au titre de dons (fonds supplémentaires de l'Italie) | 0,86 | 0,28 | 0,86 | n.d. | - | 2 |
| 10) Total | 17,41 | 2,33 | 4,04 | 15 | - | 38,78 |
| C. Déficit de financement | | | | | | |
| 11) Déficit immédiat de financement ^b [(10) – (6)] | 17,29 | 2,47 | 30,74 | 15 | 2 | 67,5 |
| 12) Déficit global de financement ^c [5] | 34,7 | 4,8 | 34,78 | 30 | 2 | 106,28 |
| D. Objectifs de mobilisation des ressources | | | | | | |
| 13) Objectif primaire [11] | 17,29 | 2,47 | 30,74 | 15 | 2 | 67,5 |
| 14) Objectif total [12] | 34,7 | 4,8 | 34,78 | 30 | 2 | 106,28 |

^a Montants financés au moyen des ressources propres du FIDA, en sus des montants alloués conformément au système d'allocation fondé sur la performance (SAFP), à la répartition régionale des prêts et au programme de travail du FIDA pour 2006.

^b Ressources requises pour financer l'intégralité des coûts du programme.

^c Ressources requises pour faire en sorte que les ressources mobilisées par le FIDA pour financer son plan d'action post-tsunami viennent intégralement s'ajouter aux allocations au titre du SAFP, de la répartition par région des prêts et du programme de travail du FIDA pour 2006 et ne réduisent pas les ressources propres du Fonds.

3. Plan de financement

26. Selon le plan envisagé, le FIDA financerait à hauteur de 33,6 millions de USD le coût total des programmes prévus en Inde, aux Maldives et à Sri Lanka au moyen de ses propres ressources, en sus des montants alloués à ces pays conformément au SAFP, à la part des prêts attribuée à la région (ce qui compenserait les déficits enregistrés pour les programmes de prêts pour 2002 et 2003) et au programme de travail approuvé à la session de décembre 2004 du Conseil d'administration.

27. Pour financer le reste des coûts du programme, y compris le nouveau programme pour l'Indonésie, il est envisagé de mobiliser des ressources extérieures auprès de cofinanceurs associés. S'il ne peut pas être mobilisé de ressources additionnelles, le FIDA s'est engagé à couvrir le déficit de financement au moyen de ses propres ressources plutôt que de devoir réduire la portée de certaines des interventions proposées¹. À cette fin, les déficits de financement potentiels seront couverts en ayant recours aux fonds alloués au programme de travail pour 2006. Toutefois, cette solution signifie que les ressources déjà engagées pour financer d'autres activités ou projets en Asie devront être utilisées et que le FIDA ne pourra pas respecter pleinement le principe d'additionnalité.

4. Déficit de financement et objectifs de mobilisation de ressources

28. Le déficit immédiat de financement du plan d'action post-tsunami en Asie se monte à 67,5 millions de USD. Ce montant représente les ressources requises pour financer intégralement les coûts du programme proposé et mettre en œuvre toutes les activités envisagées conformément aux plans établis.

29. Le déficit global de financement du plan d'action post-tsunami est de 106,28 millions de USD, montant qui représente les ressources requises pour faire en sorte que l'initiative mise sur pied par le FIDA soit pleinement conforme au principe d'additionnalité.

5. Stratégie de mobilisation de ressources

30. Pour mobiliser des ressources extérieures, la Division Asie et Pacifique du FIDA et sa sous-division de la mobilisation des ressources ont élaboré une stratégie qui est celle actuellement suivie. Ces deux unités collaborent étroitement pour que les ressources extérieures requises puissent être mobilisées à temps.

31. À ce jour, les efforts de mobilisation de ressources ont donné les résultats suivants:

a) La Coopération italienne a annoncé une contribution initiale de 2 millions de USD sous forme de dons, montant qui se décompose comme suit:

- 0,86 million de USD pour l'Indonésie
- 0,86 million de USD pour Sri Lanka
- 0,28 million de USD pour les Maldives

b) Au niveau des pays, il est recherché un cofinancement, comme suit:

- En Indonésie, d'autres institutions financières internationales et organismes des Nations Unies se sont montrés disposés à cofinancer les deux interventions proposées. Comme le gouvernement a adopté pour politique de financer la reconstruction des zones sinistrées par le tsunami au moyen de dons, le FIDA s'emploiera à mobiliser des dons pour financer le programme de relèvement dans la province d'Atjeh.
- En Inde, des discussions ont été entamées avec différentes institutions financières et compagnies d'assurance en vue d'obtenir un cofinancement. Le gouvernement a instamment demandé au FIDA de mettre en route son programme dès que possible.
- Aux Maldives et à Sri Lanka, des discussions semblables ont été entamées avec des partenaires potentiels pour couvrir les déficits de financement.

¹ La seule exception concerne le programme proposé de relèvement de la province d'Atjeh, en Indonésie, qui ne pourra être mis en œuvre que s'il est possible de mobiliser de sources extérieures un montant, sous forme de don, de 30 millions de USD.

- Dans tous les pays, le cadre d'exécution des programmes proposés du FIDA a été conçu de sorte que ces derniers puissent aisément comporter des initiatives sectorielles supplémentaires que d'autres donateurs voudront peut-être financer.

32. Le 6 janvier 2005, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a lancé l'Appel d'urgence pour l'océan Indien afin de mobiliser 977 millions de USD pour la fourniture de secours immédiats en Indonésie, aux Maldives, au Myanmar, aux Seychelles, en Somalie et à Sri Lanka d'ici à fin juin 2005. Dans un premier temps, le FIDA a préféré ne pas être inclus dans cet appel étant donné que son mandat n'englobe pas les actions de secours en cas d'urgence et aussi parce que le Fonds ne présente pas dans ce domaine d'avantage comparatif évident. Un bilan à mi-parcours de l'Appel d'urgence pour l'océan Indien a été organisé en mars 2005 pour s'assurer que les fonds mis à la disposition des organisations et institutions englobées dans cet appel ont été décaissés conformément aux plans établis et pour déterminer s'il y avait lieu de repousser le délai de juin 2005. À cette occasion, le FIDA a essayé de faire englober certains des projets et programmes élaborés pour faire face aux effets du tsunami dans l'Appel d'urgence "élargi". Cette tentative, qui faisait partie de la stratégie de mobilisation de ressources élaborée par le FIDA, n'a cependant pas abouti.

33. Les prochaines étapes de la stratégie de mobilisation de ressources du FIDA sont les suivantes:

- Inclusion des projets et programmes du FIDA dans les plans nationaux de reconstruction des pays sinistrés par le tsunami.
- Signature d'accords de fonds fiduciaires avec la Banque mondiale. C'est le système des Nations Unies qui a assumé la responsabilité de coordonner les secours d'urgence et les efforts immédiats de relèvement dans les pays affectés par le tsunami, mais c'est la Banque mondiale qui gèrera les fonds fiduciaires multidonateurs qui ont été établis ou qui sont en cours d'établissement dans les pays en question pour financer les activités de relèvement à long terme. Dans ce contexte, un accord-cadre est actuellement en discussion entre la Banque mondiale et le système des Nations Unies pour définir les conditions d'accès à ces fonds fiduciaires. Après que l'accord-cadre aura été signé par la Banque mondiale et le siège de tous les organismes intéressés des Nations Unies, il sera rédigé pour chaque pays des accords indiquant en détail les modalités d'accès à chaque fonds fiduciaire ainsi établi. Le FIDA suit actuellement ce processus et se mettra en rapport avec le siège de la Banque mondiale et avec les Coordonnateurs résidents des Nations Unies dans chaque pays pour devenir signataire à la fois de l'accord-cadre et des accords conclus pour les divers pays.

III. ASPECTS ET PROCESSUS OPÉRATIONNELS

34. Pour que les propositions de prêts et de dons destinés à financer les nouveaux projets et que les amendements qu'il était envisagé d'apporter aux conditions des prêts existants puissent être prêts à temps pour pouvoir être soumis au Conseil d'administration à sa session d'avril, un certain nombre de mesures internes ont dû être accélérées. Ces mesures sont résumées dans les paragraphes qui suivent.

A. Procédures d'urgence

35. À la différence d'autres organisations, le FIDA n'a pas de politique ou de procédure particulière pour l'éventualité de situations urgentes. Pour pouvoir fournir sans tarder une assistance aux pays intéressés, le FIDA a étudié les différentes options qui pourraient être envisagées pour accélérer un certain nombre de processus et de procédures standard sans pour autant compromettre les garanties existantes. Les mesures adoptées sont indiquées ci-après:

1. Élaboration des projets

36. Pour que les propositions de projets soient prêtes à temps, le FIDA s'est employé à activer le processus standard d'élaboration des projets sans sacrifier la qualité. En conséquence, et à titre exceptionnel, les phases de conception, de préévaluation et de formulation ont été fusionnées en une seule et même phase. En outre, afin d'accélérer les processus d'autorisation et d'approbation, les examens internes habituellement réalisés par le Comité chargé des stratégies opérationnelles et de l'orientation et le Comité d'examen technique (TRC) ont été regroupés, et les membres du TRC ont bien voulu se réunir à très bref délai et les équipes d'élaboration des projets ont collaboré de manière remarquable.

37. Le FIDA est résolu à garantir la qualité des projets et des programmes qu'il finance pendant tout le cycle des projets, et ce dès la phase de leur conception. Dans le cas du plan d'action post-tsunami, le Fonds n'entend aucunement s'écarter de cette règle capitale. Pour que la rapidité avec laquelle les nouveaux programmes ont dû être mis au point ne compromette pas la qualité de leur conception, l'exécution des nouveaux programmes proposés sera échelonnée sur une première phase de relèvement et de redressement d'une durée de deux ans et ensuite sur une phase de développement de cinq ans. Un examen approfondi de toutes les interventions proposées sera entrepris à la fin de la phase de relèvement de deux ans pour déterminer la pertinence de la conception des projets, évaluer l'avancement de leur exécution dans leur ensemble et, si besoin est, proposer les modifications à y apporter.

2. Préparation et négociation des accords de prêt

38. Pour que les divers documents soumis au Conseil d'administration à sa session d'avril puissent être approuvés au moment opportun, les fonctionnaires du Bureau du Conseiller juridique principal et de la section de l'administration des prêts et des dons du Bureau du Contrôleur ont travaillé à un rythme exceptionnel. À titre exceptionnel également, il a été convenu que les accords de prêts pourraient être négociés après le mois d'avril, plutôt qu'avant la session du Conseil d'administration, comme à l'accoutumée.

39. En conséquence, des négociations concernant les accords de prêt sont provisoirement prévues pour début mai pour l'Inde, les Maldives et Sri Lanka.

3. Conditions d'entrée en vigueur des prêts

40. Selon la procédure standard, un certain nombre de conditions doivent être remplies pour qu'un accord de prêt puisse entrer en vigueur. Pour pouvoir intervenir rapidement dans les pays affectés par le tsunami, le FIDA a limité les conditions d'entrée en vigueur à la ratification de l'accord de prêt par le législateur national et à la fourniture d'un avis juridique.

B. Questions administratives concernant le budget et le personnel

41. Pour préparer son action, le FIDA s'est efforcé d'utiliser au mieux les ressources humaines existantes de manière à minimiser les dépenses supplémentaires. Jusqu'à présent, sa participation aux opérations d'évaluation des besoins et à la préparation de nouvelles propositions de projets ont mobilisé trois chargés de programmes de pays et leurs assistants presque à plein temps depuis le mois de janvier, indépendamment des consultants recrutés pour des périodes de courte durée pour participer aux missions de conception des projets. Un consultant a également été recruté à Rome pour une période de courte durée pour aider à coordonner l'ensemble de l'intervention de la Division Asie et Pacifique, ce qui a été la seule dépense supplémentaire encourue par la division par rapport à ses opérations de "routine". Ce surcroît de dépenses, toutefois, est compensé dans une large mesure par les économies qui ont été réalisées en fusionnant les phases d'admission, de préévaluation et de formulation.

C. Allègement du service de la dette

42. Après avoir annoncé, le 12 janvier 2005, un moratoire de la dette des pays affectés par le tsunami, les créanciers du Club de Paris se sont réunis le 9 mars pour discuter de manière plus approfondie de la situation des pays en question. Sur la base de l'analyse de la situation faite par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, les créanciers du Club de Paris sont convenus – conformément à la législation nationale des pays créanciers – de remettre jusqu'au 31 décembre 2005 tous les paiements dus au titre des emprunts souverains des pays qui souhaiteraient bénéficier de cette mesure. Ils ont proposé que les montants ainsi suspendus soient remboursés sur une période de cinq ans, y compris un différé d'amortissement d'un an. Les intérêts échus en 2005 seraient capitalisés et payés en même temps que les montants dont le versement a été ajourné. Les taux d'intérêt pendant ce moratoire seront déterminés sur une base bilatérale. Les créanciers du Club de Paris comptent que les ressources dégagées grâce à cette mesure bénéficient directement aux populations sinistrées par le tsunami.

43. Conformément à l'esprit de cette initiative, le FIDA explorera dans quelle mesure les États membres donateurs sont disposés à contribuer à couvrir les montants dus au titre du service de la dette par l'Indonésie, les Maldives et Sri Lanka (pour des montants représentant respectivement 25 402 993 USD, 858 891 USD et 8 597 323 USD). L'amélioration des conditions envisagée pour l'Indonésie constitue également un élément de cette approche.

ANNEXE

INITIATIVE DU FIDA EN SOMALIE ET AU YÉMEN

Somalie

1. Bien que l'épicentre du tremblement de terre ait été très éloigné de la côte de la Somalie, le tsunami a été si puissant qu'il y a également fait des morts et endommagé les biens et les infrastructures. Le tsunami a déferlé sur le littoral du pays au plus fort de la campagne de pêche, lorsque la pêche d'espèces de poissons migrateurs est très active. Il ressort des rapports préliminaires qu'il y a eu entre 150 et 200 morts et 54 000 sinistrés¹. Le tsunami a détruit des logements, endommagé l'infrastructure communautaire, causé la perte d'embarcations et d'engins de pêche et démolit ou contaminé les points d'eau de surface.

2. Le FIDA travaille actuellement avec l'organe chargé de la coordination de l'aide à la Somalie et avec ses partenaires locaux dans le pays pour élaborer un programme tendant à reconstituer les moyens de subsistance dans les régions touchées par la catastrophe. Ce programme, qui doit être lancé en septembre 2005, aidera les communautés affectées à reconstituer l'essentiel de leurs avoirs productifs. Il est également prévu de remettre en état les points d'eau de surface (utilisés pour l'eau de boisson des ménages ainsi que pour l'agriculture) ainsi que d'aider les pêcheurs à reprendre leurs activités traditionnelles. Le don prévu aidera à réparer les petits barrages et réservoirs en terre et à mettre en place des systèmes de collecte de l'eau. Les engins de pêche seront remplacés et un appui sera fourni pour la réparation des embarcations.

Yémen

3. Selon l'évaluation initiale réalisée par le Ministère de l'environnement et l'Unité environnementale d'urgence (EEU) conjointement avec une mission organisée d'urgence par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le montant des dégâts causés par le tsunami de décembre le long du littoral du Yémen représentera plus d'un million de USD.

4. L'énorme raz-de-marée a gravement affecté les moyens de subsistance des communautés de pêcheurs de l'archipel de Socotra, à 350 km au sud de la partie continentale du pays, près de l'extrémité de la Corne de l'Afrique, ainsi que de la région côtière du gouvernorat d'Al-Mahara, à l'est du Yémen, près de la frontière avec l'Oman. Bien que le tsunami proprement dit soit passé au sud de Socotra, des vagues de jusqu'à 6 mètres de haut ont déferlé sur les côtes du Yémen et ont emporté les embarcations vers l'intérieur sur des distances atteignant parfois un kilomètre. L'évaluation d'urgence EEU/PNUE n'a porté que sur l'archipel de Socotra et Al-Mahara, régions les plus durement touchées. La conclusion a été qu'une autre évaluation devrait être réalisée aussi dans les autres zones côtières, et une mission PNUE/OCHA a été prévue pour le 3 mars.

5. Selon le rapport initial, à Socotra et Al-Mahara, 50 embarcations de pêche et 69 hors-bords ont été détruits et 108 autres embarcations sérieusement endommagées, mais l'on sait que des embarcations ont été perdues aussi le long du littoral du gouvernorat d'Abyan, à l'est d'Aden. Il a également été perdu au moins 1 000 nasses à langoustes et à poulpes et plus de 600 filets et lignes de pêche.

6. Le Yémen ne figure pas sur la liste des pays ayant subi des dommages ou ayant besoin d'une assistance établie pour la distribution des 2,5 milliards de USD annoncés pour les efforts de relèvement. Le Gouvernement yéménite n'a pas d'argent pour indemniser les populations affectées par

¹ L'organe chargé de la coordination de l'aide à la Somalie et l'unité de l'analyse de la sécurité alimentaire de l'Organisation des Nations Unies travaillent actuellement à l'évaluation complète des dégâts causés par le tsunami en Somalie.

le tsunami, et les Yéménites eux-mêmes, dans une large mesure, ignorent l'étendue des dommages causés à leur pays. Toutefois, ils ont répondu avec générosité à l'effort international de secours. Jusqu'à présent, il a été reçu pour plus de 6 millions de USD de dons privés.

7. À la suite du tsunami, le FIDA a envoyé dans le pays une mission d'évaluation des dommages et des besoins qui devrait achever ses travaux d'ici à fin juin. Selon les conclusions de cette mission, le FIDA étudiera la possibilité de financer une intervention spécifique. La composante relative au développement des pêcheries du projet de développement rural actuellement en cours dans la région d'Al-Mahara (528-YE) constituerait sans doute le cadre le mieux approprié pour cette nouvelle intervention potentielle.